

## Les 10 ans du Conseil de Développement du Grésivaudan

**L'invitation était attractive :** *Le Conseil de Développement du Grésivaudan fête cette année ses 10 ans ; une décennie de proposition, d'action et d'investissement dans la vie de notre territoire : Le Grésivaudan (...)* Nous débattons ensemble autour du thème : *Quelle participation citoyenne dans le Grésivaudan ?* - <http://www.cdgresivaudan.fr/>

Et il y avait un mot d'accompagnement : *la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire dite loi Voynet avait pour objectifs une démocratie plus participative et un développement plus soutenable. Elle a créé les Conseils de Développement, réelles assemblées consultatives qui se composent de façons variées, regroupant suivant les enjeux de pouvoir locaux et les ambitions personnelles, en partie ou en totalité, associations, syndicats, personnalités qualifiées, citoyens volontaires. (...)*



*Qu'est devenue cette loi ? Est-elle toujours un outil d'avancée de la démocratie et de la citoyenneté, ou un appareil oligarchique, un marchepied pour l'accession politique ? Le citoyen commun a-t-il une vraie possibilité de participer au conseil de développement ? Que faire pour aller encore vers plus de démocratie ?*

Le principe d'une table ronde, c'est que chaque intervenant dispose de quelques minutes pour dire ce qui lui paraît essentiel sur le thème choisi. Autant le procédé est inadapté pour construire une théorie, tirer un bilan, développer une proposition ... autant il est efficace, du point de vue de l'auditoire, pour capter en un court instant les sujets de préoccupation, les modes de pensée, les idées clefs des intervenants ... et susciter des réflexions en chaîne.

C'est dans cet esprit que j'écris ce compte-rendu. Non pour proposer un bilan du Conseil de Développement, mais pour partager ce que j'ai entendu et pour poursuivre à distance ces discussions infinies sur la démocratie.



**La scène se joue sous un chapiteau** à l'éco-festival de Lumbin. L'aménagement est sobre, développement durable oblige. Le public et les invités de la table ronde sont installés sur des bancs disposés en cercles concentriques. Les micros HF tombent fréquemment en panne, ce qui offre des temps de respiration et rappelle à l'assistance les risques de la techno-dépendance.

Dehors, c'est un ciel de traîne, avec un été qui arrive enfin après un hiver interminable. La luminosité est forte. Les images vidéoprojetées se distinguent difficilement. On reconnaît cependant la silhouette de Dominique Voynet, figure tutélaire de l'écologie. A sa vue et surtout à sa voix, je ne peux réprimer une émotion fugitive, replongeant dans ces années de la *dream team* Jospin où les 35 h faisaient rêver.

Le vent fait claquer la tente. Vers la fin du spectacle, on entend les flonflons du bal folk qui se joue dans le chapiteau voisin. Au fond du chapiteau, une table est dressée pour le buffet final. Vin de pays, jus de fruit de chez Beschet, saucisson, tome de Belledonne ... elle est belle la vie.

On compte une trentaine de personnes. Les participants se connaissent pour la plupart. Il y a une bonne dizaine d'élus de la communauté de communes, des invités du conseil de développement de la Métro (ce sont mes voisines de banc), des membres du Conseil de Développement, quelques fidèles de ce type de réunion.

## **La table ronde comme si vous y étiez – avec mes commentaires**

**Introduction** (presque) commune de Dominique Voynet (par vidéo) et François Brottes : *l'idée initiale (des conseils de développement, du Pays du Grésivaudan) était de créer des liens, d'apprendre à travailler ensemble, en vue de préparer et / ou d'approfondir l'intercommunalité. Objectif atteint. Maintenant, il faut passer à une nouvelle étape.*

**Commentaire** : Parfait, va pour la nouvelle étape ! Je suis d'humeur guillerette, prêt à adopter une démarche de petit pas sautillants, même si, c'est ma nature, je suis impatient et voudrais que l'on progresse plus vite, et non à la vitesse de chars à bœufs romains lourdement chargés grim pant péniblement un chemin embourbé.

**FB – à propos de la constitution du CD** : « *on a dressé nuitamment une liste de membres potentiels (il évoque surtout des personnes morales) : des représentants des syndicats, des associations, des employeurs, de la santé ... On a identifié une soixantaine de personnes (de noms ?) (...) On ne voulait pas de l'appel à volontaires où on retrouve toujours les mêmes, qui ne représentent en fait qu'eux-mêmes (...) On a cherché un équilibre entre démocratie représentative et participative* ».

C'est ce qu'on appelle travailler sur un coin de table. J'espère que l'approche sera plus rigoureuse et transparente pour le renouvellement du CD. Un organisme dont les membres sont cooptés *nuitamment* par deux ou trois personnes peut-il prétendre avoir une quelconque légitimité démocratique ? Pourquoi pas, acceptons, il fallait bien commencer d'une manière ou d'une autre.

Domage que FB n'est pas précisé qui sont ces *toujours-les-mêmes*. Sérieusement, j'ai bien l'impression que les *toujours-les-mêmes* sont au plus une dizaine dans le Grésivaudan. Cf les participants réguliers aux réunions publiques, cf les participants de ce 2 juin.

Dans un conseil de plus de soixante personnes, il n'y a rien de choquant à avoir une dizaine de *toujours-les-mêmes* motivés et indépendants.

Concernant l'équilibre entre *représentatif* et *participatif* : on est au cœur du problème. Plusieurs interventions ont confirmé le point de vue de FB, à savoir la recherche permanente d'un inaccessible équilibre, avec le désir (illusoire, comme le souligna notre chercheur, grand témoin) de représenter la société civile et de s'inscrire dans des démarches participatives.

D'où ma proposition de centrer le CD sur le participatif, en renonçant à toute ambition représentative.

**FB : « le CD ne doit pas se voir comme un contre-pouvoir ».**

Je comprends, le pouvoir, sans contre-pouvoir, c'est plus confortable. Ne pas avoir peur de cette notion de contre-pouvoir. Relire ses classiques, en commençant par Montesquieu. Les contre-pouvoirs sont la base de la démocratie, encore plus que les mécanismes de représentativité. Je rêve d'un président avide de contre-pouvoirs.

En réalité, la vocation du conseil de développement est bien d'être un contre-pouvoir - par exemple via l'accès à l'information, la participation aux commissions thématiques de la communauté de communes et la production d'avis sur les projets.

**FB : « il faut sortir du professionnalisme ».**

Propos surprenant venant de celui qui est quasiment le seul professionnel de la politique dans le Grésivaudan. Encore une fois, il a manqué l'explication de texte. Je me suis demandé s'il pensait à des professionnels de la critique ... FB ayant quitté les lieux après son speech, on ne peut que se perdre en supposition sur le sens de ses propos.

**FB : « il faut des moyens. D'ailleurs, nous venons de créer un emploi dédié au CD »**

Oui, il faut des moyens. Mais la solution adoptée est-elle la plus pertinente ? Sans entrer dans une quelconque suspicion envers les personnes, on ne peut écarter d'un revers de main la question du statut. Or, les agents affectés au CD sont des employés de la communauté de communes. Leur statut suffit peut-être à leur assurer une autonomie dans la fonction, mais sûrement pas à les inciter à l'audace pour accompagner le CD dans une posture ou des actions qui ne correspondraient pas à la ligne définie par la communauté de communes.

Pour mémoire, les questions de statut et de garanties d'indépendance sont centrales dans les discussions sur le fonctionnement de la justice et sur les hautes autorités qui fleurissent depuis quelques années.

Les parlementaires de l'opposition n'accepteraient pas que leurs attachés parlementaires soient embauchés par le gouvernement. Pourquoi voudriez-vous que je me satisfasse d'un CD dont les animateurs sont choisis par la CC ?

**Francis Gimbert** – qui exerce son métier *depuis 30 ans* et n'est pas un professionnel de la politique, insiste sur le besoin de montée en compétences de ceux qui veulent s'impliquer en politique : « *je ne sais pas ce que voulait dire FB sur le professionnalisme. Les dossiers sont complexes, pour les élus comme pour les membres du CD. Dans tous les cas, il faut de la formation et une forme d'expertise (...) Ce qu'il faut, c'est rester en capacité d'accueillir des novices et se renouveler* ».

Je suis d'accord. J'ajoute que la formation et, surtout, l'accueil bienveillant, des nouveaux est la responsabilité de ceux qui sont en place, en particulier l'exécutif. Voir aussi ci-dessous la discussion sur les méthodes pour donner la parole aux novices.

Pour mémoire, dans la bataille (qui n'est pas encore gagnée) contre le cumul des mandats, je milite aussi pour la limitation des mandats dans le temps.

En pratique, je suis favorable à limiter à 9 ans les mandats au CD, ce qui obligerait à un renouvellement en cours de mandat de l'intercommunalité. C'est une logique de maillage : si on veut de la complémentarité entre instances, il convient d'éviter la superposition des mandats - cf l'erreur funeste du gouvernement Jospin qui décida de caler la législature sur le mandat présidentiel.

**Gimbert** : « *Le CD est une instance de la communauté de communes* ».

Propos limpide et décisif pour comprendre la situation. C'est un rappel objectif du mode de constitution du CD et une analyse réaliste de son mode de fonctionnement. La plupart des intervenants se sont situés dans ce schéma. A partir de là, ne pas s'étonner des limites et faiblesses du CD pour susciter – dynamiser la participation des citoyens.

Notre invité chercheur, Guillaume GOURGUES, a opportunément suggéré que le CD se saisisse lui-même de sujets. Et il est vrai qu'un organisme consultatif doit pouvoir se saisir de dossiers. Mais il faudrait d'abord que le CD se conçoive comme un organisme indépendant.

**Gimbert – et Albert Andrevon, maire de Lumbin** : « *la participation des citoyens (et donc aussi le CD) est toujours utile pour éclairer les dossiers, apporter un regard que n'ont pas forcément des élus qui peuvent être loin du terrain (...) améliorer les décisions* ».

C'est la justification gentille de la consultation des citoyens – en évitant tout risque d'empiéter sur les prérogatives des élus. Je n'y crois pas, je n'adhère pas.

Je n'y crois pas car les élus et les fonctionnaires territoriaux ont toutes les capacités pour concevoir intelligemment ce qu'ils ont décidé. Si on veut construire un pont, une crèche ou un supermarché, on trouve des gens compétents pour cela. Ce qui ne veut pas dire que « les gens » n'auront pas des idées intéressantes à proposer si on les sollicite. Mais ce sera utile à la marge.

Je n'adhère pas à cette vision consensuelle mais réductrice de la participation car, par expérience, je vois bien que les enjeux ne sont pas dans l'amélioration cosmétique de ce qui a été décidé par les élus, mais plutôt dans la construction des priorités, dans les choix de méthode, dans les arbitrages budgétaires. Je préfère la logique du contre-pouvoir.

**Gimbert : « *sortir du bon sens, besoin de rationalité* ».**

Nous voilà sur une bonne base à laquelle je souscris. On pourrait en faire un slogan et construire un programme politique là-dessus. Francis l'a deviné : mon fil conducteur, c'est la rationalité en recherche de l'intérêt général.

D'accord pour revendiquer la sortie du *bon sens*. Le bon sens, ce sont les intuitions trompeuses et les fausses évidences.

En matière de rationalité, je ne suis pas inquiet. Nos élus, en commençant par Brottes et Gimbert, sont rationnels : ils raisonnent et fondent leurs points de vue sur des raisonnements. Le non-rationnel, c'est le fou (imprévisible), l'intuitif ou l'impulsif. Dans la mouvance de la com com et du CD, je ne connais pas de fou. Il y a quelques impulsifs et beaucoup d'intuitifs, mais il serait arrogant, injustifié et mal venu de leur reprocher une quelconque irrationalité.

Le problème ne vient pas d'un manque de rationalité, mais de lacunes dans la rationalité collective. Je fais l'hypothèse que tous les élus – et les membres du CD – sont rationnels, mais qu'ils n'ont pas les mêmes cheminements intellectuels, les mêmes critères de décision. Ce qui me ramène à un de mes leitmotiv (vous pouvez dire que je radote, je ne m'en offusquerais pas) : le problème est le manque de transparence, en l'occurrence de transparence dans les critères déterminants de la décision.

Exemple local – le projet avorté de téléphérique entre Crolles et Brignoud. Brottes avait sa rationalité : *promouvoir une solution innovante, utile à l'industrie locale, porteuse de notoriété*. La plupart des élus avaient une autre rationalité : *le président veut y aller, je ne vais pas m'y opposer publiquement, on verra bien*.

Dans un dispositif de rationalité collective et transparente, on aurait vu très vite la solitude du président, ce qui aurait permis de gagner deux ans et quelques euros. Je ne veux pas refaire l'histoire, mais seulement illustrer avec un cas concret local comment le manque de transparence peut générer un écart abyssal entre la décision collective et la somme des opinions individuelles. Le sujet a longuement été étudié en économie et dans les théories de la décision.

C'est l'exigence de rationalité qui fonde ma revendication sur la publication des données et documents publics.

**Camille – intervenante depuis la salle : « *Pour les méthodes et les techniques qui permettent la participation citoyenne, voir ce qui existe en éducation populaire* ».**

Oui, on n'insistera jamais assez sur l'importance des méthodes.

Pour moi, pas de doute : il n'est pas si compliqué d'impliquer des usagers, des curieux, des candides dans un processus de concertation. Il y a cependant quelques préalables.

D'abord, sortir du schéma éculé de la réunion de concertation qui enchaîne le mot du maire, le discours de l'expert, les redites des *toujours-les-mêmes*, la question du nouveau qui a vu de la lumière, l'invitation du maire à venir à la prochaine réunion (la seule chose qu'il faut garder de cette liturgie, c'est le buffet final). Ensuite, combiner l'oral et l'écrit. Je dis bien, l'oral et l'écrit. Sans écrit, pas de transparence, pas de participation de ceux qui n'ont pas le temps de venir aux réunions, pas de rationalité collective. Sans oral, exclusion de ceux qui ne sont pas aficionados de l'écrit, perte de spontanéité, renoncement à l'humanité.

**Le chercheur** : « **Le débat sur la professionnalisation, c'est Sisyphe** (...) *Il faut accepter que certains soient experts ... et que d'autres viennent avec un seul sujet et, parfois, peu à peu s'intéressent à d'autres sujets* (...) **Le CD doit aussi se saisir de dossiers qui ne lui sont pas soumis** ».

**Oui, le droit de saisine est essentiel.** Cf les dispositions législatives qui ouvrent (modestement) des possibilités de proposition de loi aux groupes minoritaires. Cf (de manière beaucoup plus équilibrée) le dialogue social où les ordres du jour sont établis conjointement entre le président et le secrétaire de CE ou CHSCT.

Je vais maintenant exercer mon **devoir de digression**, sortir du périmètre imposé. C'est une méthode créative et robuste, presque infaillible. Pour donner son avis sur un document, sur un projet, il faut sortir du cadre dans lequel le meneur de jeu veut vous enfermer. Il ne s'agit pas de répondre à côté, comme certains savent si bien le faire dès qu'ils ont un micro ou une caméra sous le nez, mais de changer l'éclairage et d'utiliser, pour construire sa réponse, quelques ingrédients, données, réflexions inattendues pour celui qui a conçu la consultation.

Environ une demi-heure après le début de la table ronde, la première personne de l'auditoire à prendre la parole, au nom de *Grain de Sable*, nous avait donné une belle illustration de digression non sollicitée. L'animatrice nous proposait, pour finir une première séquence, de réagir aux propos introductifs sur l'histoire du conseil de développement. Notre homme se saisit du micro et nous eûmes droit à une interpellation préméditée sur le thème (je résume) « le développement, c'est la croissance, qui nous mène dans le mur. Ce qu'il faut, c'est le bien être ».

Non préparée à cette incartade, l'animatrice tenta maladroitement de refermer au plus vite la parenthèse qui s'écartait de son fil conducteur. C'était une erreur de démarrage, sans doute due au stress de l'animation. D'autres organisateurs le perçurent immédiatement et intervinrent pour laisser au citoyen le temps de terminer son propos. Personne n'aurait compris qu'une table ronde sur la démocratie participative commence par la censure d'un intervenant ! Dès la seconde intervention, l'animatrice s'est ressaisie et a poursuivi excellentement sa mission.

Alors, qu'a apporté cette intervention hors sujet au moment où elle a été faite ? Un salutaire retour à l'essentiel : le *développement*, pourquoi ? Les intervenants nous parlaient tambouille interne, organisation, casting ... et Grain de Sable, lui, ne s'embarrasse pas de ces considérations technocratiques. Bien souvent, c'est l'indiscipline qui fait progresser – toute innovation est d'abord la transgression d'une norme.

**Philippe Lorimier** et autres intervenants depuis la salle (?) – à propos de l'appel aux volontaires : « *On va re-professionnaliser (...) Ce qu'il faut surtout, c'est chercher à faire participer ceux que l'on ne voit jamais* ». Je comprends qu'il est dubitatif concernant ma suggestion de recours au tirage au sort.

Je n'envisage pas de remplacer le CD par une assemblée tirée au sort. En revanche, installer un collègue de *tirés au sort* (entre 20 et 50 % des participants ?) serait tout à fait pertinent. La question a déjà été étudiée. Cf aussi le marketing, les conférences citoyennes sur les controverses scientifiques.

**Lorimier** : "*Attention à la prise de pouvoir au sein du CD*". Tiens, ça ressemble à la remarque de tout à l'heure sur le contre-pouvoir. La perte du pouvoir, c'est une phobie récurrente de certains élus.

**Le chercheur** : « *Vue son mode d'élection, la com com n'a pas de leçons à donner en matière de représentativité* »

**Gimbert** : « *La com com est ce que le législateur lui demande d'être. Je préférerais une élection au suffrage universel direct, mais je fais avec ce qui est prévu* ».

Bien vu ! Je sais que l'exécutif communautaire a déjà du boulot par-dessus la tête pour améliorer le fonctionnement de la com com, mais je glisse tout de même une suggestion : lancer des actions de lobbying vers le parlement, vers les citoyens, pour passer à un scrutin direct et (intégralement) proportionnel de liste.

**Bertrand Christian** conclut la table ronde sur le caractère indissociable du développement durable et de la démocratie participative. Il présente la charte du développement durable du Grésivaudan et, pour aller à l'essentiel, en affiche les *grands axes*.

Sans anti-sèche, je ne retiens que le premier (voir les autres en annexe). Je le garderai en mémoire aussi longtemps qu'il ne sera pas correctement pris en compte dans la politique de la com com : « *Lutter contre les déséquilibres* ». Au moment du vote de la charte, j'étais (comme un huron) conseiller communautaire. J'avais proposé que l'on commence par l'énonciation des déséquilibres contre lesquels on voulait lutter. Idée de bon sens ... mais qui n'a pas résisté à la rationalité des élus préférant rester dans le léger brouillard qui ne mouille personne.

Le temps des remerciements est venu. Merci aux organisateurs, à David, animateur jovial du Conseil de Développement, à nos invités, aux intervenants, aux *toujours-les-mêmes*.

Vive le Grésivaudan ! Vive l'intercommunalité en longue marche vers la démocratie ! Et maintenant, place au buffet car cette histoire réelle se passe en France.

## **Epilogue :**

**La prochaine fois**, on commencera par le début, par discuter des fondamentaux, en essayant de se mettre d'accord sur ce qui légitime la participation des citoyens aux décisions publiques. Et il faudra s'interroger sur l'abstention, sur la défiance entre les politiques et les citoyens qui ronge la démocratie.

**Il y a un constat** qui ressort de cette matinée : la plupart des élus n'ont pas envie de prendre le risque de favoriser la participation des citoyens dans les processus de décision. La participation à l'action, comme un petit colibri : oui. La participation aux décisions, non. Voilà la doctrine qui domine. Je ne m'y résigne pas. Je reviendrai sur le sujet.

A propos de *toujours-les-mêmes*, devinez qui parlait dans le poste ce matin, sur une radio du service public ? L'inusable Jacques Attali, notre *chien de garde* préféré !

**Francis Odier**, juin 2013

PS : Les citations choisies sont de mémoire, approximatives sur la forme mais fidèles sur le fond.

## **Annexe : les orientations de développement – selon la charte du développement durable du Grésivaudan**

### **AXE 1 : LUTTER CONTRE LES DESEQUILIBRES**

- 1.1. Gérer l'espace de manière économe
- 1.2. Gérer les ressources de manière économe
- 1.3. Intégrer les enjeux climatiques
- 1.4. Développer les synergies et inciter à la mise en réseau
- 1.5. Assurer l'équité d'accès aux services et aux équipements

### **AXE 2 : RENFORCER LES SOLIDARITES ACTIVES**

- 2.1. Maintenir le lien social
- 2.2. Encourager les solidarités (petite enfance jeunes personnes âgées)

### **AXE 3 : PROMOUVOIR UN DYNAMISME DURABLE**

- 3.1. Diversifier l'activité et l'emploi
- 3.2. Concilier besoins des habitants et développement
- 3.3. Affirmer l'identité du territoire



## **Annexe : l'invitation à la table ronde du 2 juin 2012**

Le Conseil de Développement du Grésivaudan fête cette année ses 10 ans ; une décennie de proposition, d'action et d'investissement dans la vie de notre territoire : Le Grésivaudan. Créé et porté par François Brottes (Député de l'Isère) et Françoise Bousson (Ancienne Conseillère Régionale), au moment de la création du pays du Grésivaudan, cet outil essentiel de la démocratie participative a acquis au fil des années une reconnaissance auprès du conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan. C'est près de 70 personnes morales et qualifiées issues des milieux économiques, syndicaux, sociaux, universitaires, culturels, sportifs et de la jeunesse qui sont appelées à participer à l'enrichissement des politiques conduites par le Grésivaudan à travers leurs avis, préconisations et leurs implications dans les commissions thématiques. Cet espace de démocratie participative remplit une fonction d'expression citoyenne et de consultation auprès des élus communautaires. C'est aussi un lieu de rencontre et d'appropriation d'une culture de coopération intercommunale où le débat et la transversalité facilitent l'émergence de propositions et de projets vraiment durables. Enfin, le Conseil de Développement est un lieu d'échanges et de coopération avec les territoires voisins.

En présence de François BROTTES député de l'Isère, Maire de Crolles, Francis GIMBERT, Président de la Communauté de communes, Pierre MERIAUX Conseiller Régional, Albert ANDREVON Maire de Lumbin et Vice-Président de la communauté de communes, Françoise BOUSSON Ancienne Conseiller régionale, les membres du Conseil de Développement, d'acteurs associatifs, de citoyens, nous dresserons une photographie de 10 ans de participation à la gouvernance de notre territoire avec ses réussites mais aussi ses manques.

Nous débattons ensemble autour du thème : Quelle participation citoyenne dans le Grésivaudan ? Pour ce faire nous serons épaulés par Anne Laurence MAZENQ, chargée de communication, pour l'animation et de Guillaume GOURGUES, enseignant chercheur au laboratoire PACTE, en tant que grand témoin. (in <http://www.cdgresivaudan.fr/>)